

gramme annoncé récemment était un programme d'urgence et qu'il serait complété par un programme de réadaptation de base, le ministre ne convient-il pas qu'il existe une différence entre ce programme, le programme de réduction des emblavures et les programmes de réadaptation de base que les fermiers réclament?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question supplémentaire du député prête à controverse. Dans ce sens, elle est inacceptable.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si le gouvernement a songé à remettre en vigueur la loi sur les dettes adoptée pour la première fois en 1934 pour l'appliquer à la situation d'urgence actuelle en 1970?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, un certain nombre de lois avaient été adoptées à l'époque. Cependant, je le répète, le député de Peace River donne une interprétation tout à fait inexacte à cette loi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué que les arrangements relatifs à l'exonération des dettes relèveraient des provinces. N'a-t-il jamais entendu parler de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, qui est une loi fédérale?

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES— L'UTILISATION DES FONDAS AFFECTÉS AU PROGRAMME

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire pour le ministre d'État chargé de la Commission du blé. Comme tout semble indiquer maintenant que le programme LIFT ne sera pas appliqué par autant de fermiers qu'on l'avait d'abord espéré, pour des raisons auxquelles ils ne peuvent rien, par exemple, la réduction volontaire des emblavures déjà mise en vigueur et l'érosion du sol, et étant donné que les 100 millions de dollars affectés au départ à ce programme ne serviront qu'en partie seulement, le ministre pourrait-il nous dire si l'on songe à établir un programme supplémentaire pour aider ceux qui ne peuvent pas appliquer l'opération LIFT? Je parle ainsi à cause de la pénurie critique de fonds dans les provinces de l'Ouest et, de plus, il semble maintenant que le programme LIFT sera...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a posé sa question.

[M. Burton.]

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): La question du député repose, bien entendu, sur une hypothèse. Il prétend que des faits confirment ses dires. A la présente étape, il est très difficile de savoir quelle sera l'étendue de la participation au programme et d'établir des chiffres à cet égard. Les agriculteurs qui n'ont pas d'excédents continueront vraisemblablement de cultiver à peu près les mêmes superficies que dans le passé. C'est ce que nous avons prévu lorsque nous avons élaboré à leur intention des programmes d'aide tendant à décourager les autres producteurs, ceux qui ont des excédents de blé, de se livrer à d'autres cultures. Je persiste à croire qu'à mesure que les producteurs dans la région où les excédents existent se rendront mieux compte des avantages qu'il y a pour eux de mettre des superficies en jachère, ils participeront en très grand nombre au programme.

M. Mazankowski: Étant donné la réponse du ministre, songera-t-il à supprimer l'effet de sanction que l'abolition du contingentement unitaire aura sur les petits cultivateurs des régions de culture mixte?

L'hon. M. Lang: La question des contingents unitaires est une question distincte et, pour y répondre comme il convient, il me faudrait plus de temps dont je n'en dispose en ce moment. Le comité des contingents a, en effet, recommandé que le contingent unitaire soit aboli et a donné plusieurs raisons pour justifier cette décision.

[Plus tard]

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Selon lui, le programme de réduction des emblavures de blé a été conçu non seulement pour réduire la superficie des ensemencements de blé, mais en outre comme moyen d'accentuer le pouvoir d'achat dans l'économie de l'Ouest. Si les indications présentes se maintiennent et que le crédit total de 100 millions de dollars que la Chambre a approuvé n'est pas utilisé, le ministre peut-il assurer à la Chambre que toute somme qui ne sera pas requise pour ce programme sera affectée à d'autres formes d'aide pour les agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu assez complètement à cette question en indiquant qu'elle était totalement hypothétique, et que j'attendrais pour voir dans quelle mesure le programme utiliserait les 100 millions qui lui ont été consacrés à titre de crédit budgétaire.